

Mon pere a abusé de ma confiance

Par sunmoon13, le 03/10/2008 à 19:07

Bonjour

J'étais pas trop futé pour les papiers etc.... j'ai donné procuration a mon pere. Je me suis jamais occupé de mon compte. Quand je me suis mis en menage, ma compagne s'est apreçue que mon pere me vidait mon compte en debut de mois. Et que des factures internet, mobile et canal sattelite etaient prelevées. J'ai essayé de discuté mais c'est impossible. Il se defend qu'il avait procuration, donc droit de faire tout ca. Je suis allé a la banque, arrété la procuration et j'ai du porté plainte car il avait aussi contracté un credit cofidis en imitant ma signature. Mis a part les soucis familiaux que ca entraine, je me retrouve avec ses factures a payer.

Les flics veulent une confrontation pour savoir si je maintiens la plainte. Mais qu'arrivera t il après ?

Que puis-je faire pour que tout ca se termine au plus vite mais surtout pour me mettre a l'abri des ces factures ? Je me suis aprecu que c'est un grand escroc, evidemment insolvable. Je suis desespéré, sans famille maintenant, juste avec mon amie et son enfant.

Nous travaillons tous les 2 mais payer un avocat me coutera cher.

Je vous remercie pour les reponses que vous m'apporterez.